



## Procuration pour vendre une maison parentale

Par **panasonic**, le **01/08/2012 à 10:21**

Bonjour,  
Mes parents ont décidé de vendre une maison. Etant agés et ne pouvant se déplacer, ils désirent que je m'occupe de la vente.  
Pourriez vous m'indiquer la marche à suivre en terme de procuration pour vendre. Une simple procuration (lettre manuscrite) suffit elle, ou une procuration signée par la mairie ou un notaire.  
Dans l'attente d'aider  
Merci de votre collaboration  
panasonic

Par **chris\_idv**, le **01/08/2012 à 15:24**

Bonjour,  
En matière de transaction immobilière le passage devant un notaire est obligatoire. La profession est habituée à des situations telles que celle de vos parents et le notaire peut, le cas échéant, se déplacer à leur domicile.  
Cordialement,

Par **trichat**, le **01/08/2012 à 16:05**

Bonjour,  
Il est nécessaire d'établir une procuration chez un notaire: voir ci-dessous les explications sur le site indiqué:  
<http://www.clair-de-notaire.com/immobilier/vendre/peut-on-faire-une-procuracion-pour-vendre-ou-acheter-un-bien-immobilierrn>  
Cordialement.

Par **panasonic**, le **01/08/2012** à **16:28**

je vous remerciernpanasonic

Par **panasonic**, le **01/08/2012** à **16:29**

merci a tous les deuxrnpanasonic